

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 255-2018

Type d'intervention: Interpellation

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2018.RRGR.711

Déposée le: 19.11.2018

Motion de groupe: Oui

Motion de commission: Non

Déposée par: Les Verts (von Wattenwyl, Tramelan) (porte-parole)
Grupp (Biel/Bienne, Les Verts)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –



Bord de route et déchets

La saison est à l'entretien des accotements routiers. Sécurité oblige, l'automne est synonyme de travaux. De nombreuses machines facilitent le travail ardu des cantonniers. Mais force est de constater que sur le terrain, de nombreux talus sont quasiment labourés et que la végétation est complètement dévastée. Là-dedans s'ajoute d'innombrables bouteilles en PET ou autres plastiques, broyés en petits morceaux qui s'envolent ou finissent dans nos cours d'eau ainsi que des morceaux de cannettes qui sont un danger pour le bétail. La Confédération elle-même constate que l'état de la biodiversité en Suisse est insatisfaisant. Le plan sectoriel cantonal actuellement en consultation, qui a pour but de rattraper le retard dans la mise en œuvre, démontre bien que la thématique est importante. Les déchets représentent une problématique mondiale. En Suisse, plusieurs cantons appliquent déjà une politique répressive contre le littering, comme l'Argovie, la Thurgovie, Fribourg ou Soleure notamment. Outre la répression, l'éducation et l'information sont bien sûr nécessaires ; une journée cantonale de récolte de déchets ou un dépôt sur les mégots pourraient être des pistes pour sensibiliser d'avantage la population.

Le Conseil-exécutif est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante relative au canton :

1. Au vu de la réalité du terrain, le canton connaît-il et est-il prêt à s'inspirer des normes élaborées par Pro-Natura (<https://www.pronatura-be.ch/fr/bords-de-routes-forestieres-biodiversite-sans-grandes-depenses>) et qui peut s'appliquer aussi, dans les grandes lignes, aux routes cantonales) ou à en rappeler les valeurs dans le domaine de l'entretien des routes ?
2. Comment le canton imagine-t-il intervenir et améliorer la situation pour que les déchets soient ramassés avant que les débroussailleuses passent à l'action ?
3. Quelles mesures le canton est-il prêt à mettre en place, préventives ou punitives, afin d'améliorer la situation concernant le littering ?

Destinataire

- Grand Conseil